|  |
| --- |
| Written submissionGeneral discussion on the right of persons with disabilities to work and employment |

# Introduction : Fédération Wallonne des Entreprises de Travail Adapté – Eweta

L’Eweta, la Fédération Wallonne des Entreprises de Travail Adapté a pour mission de représenter les 54 Entreprises de Travail Adapté en Wallonie et Communauté germanophones (Belgique).

L’Eweta est un organe à caractère pluraliste, de représentation, d’information et de défense des intérêts des entreprises de travail adapté – ETA – et son siège social est situé en Région wallonne.

Elle se veut un lieu de représentation, de défense, de réflexion et de promotion de la mission des entreprises de travail adapté.

La Fédération a pour but désintéressé de représenter et défendre les intérêts des entreprises de travail adapté au niveau de la Région wallonne, de la Communauté germanophone, ainsi qu’aux niveaux fédéral, européen et international.

Les entreprises de travail adapté se situent à la charnière entre l’économie sociale marchande et le secteur non-marchand. L’Eweta défend donc les valeurs portées par ces deux secteurs.

L’Eweta développe notamment les activités suivantes :

* La représentation des entreprises de travail adapté :
	+ vis-à-vis des pouvoirs publics et des instances politiques
	+ vis-à-vis des partenaires sociaux
	+ auprès des médias
	+ auprès des acteurs économiques
* La défense des intérêts des entreprises de travail adapté
* vis-à-vis des pouvoirs publics et des instances politiques
* vis-à-vis des partenaires sociaux
* La promotion de l’image et de la mission des entreprises de travail adapté auprès de leurs interlocuteurs politiques, publics, sociaux et auprès de l’opinion publique.
* L’information aux entreprises de travail adapté. L’association peut également fournir des prestations d’informations et de services au profit des membres et de tiers.

L’Eweta est également membre de la confédération EuCIE – European Confederation of Inclusives Enterprises. EuCIE est le fruit de volontés communes à plusieurs pays de promouvoir un même modèle entrepreneurial inclusif à l’échelle européenne.

# Les Entreprises de Travail Adapté en Wallonie - ETA

## Présentation des ETA

Les Entreprises de Travail Adapté (ETA) sont des entreprises d’économie sociale qui ont pour mission prioritaire l’insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

Le secteur compte quelques 10.000 travailleurs dont 8.500 sont en situation de handicap.

Pour réaliser leur mission, les ETA adoptent un véhicule économique : celui de l’entreprise offrant ainsi :

* Un niveau de salaire garanti
* Un statut social et une sécurité d’emploi garantis par un contrat de travail
* Des conditions de travail adaptées à chaque individu

Les 54 ETA wallonnes et germanophones vendent leurs services et productions sur le marché ordinaire. Elles sont un acteur économique à part entière : elles répondent aux mêmes contraintes que celles exigées à toute autre structure du circuit « classique » : qualité de service, respect des délais, …

Actives dans plus de 20 grands secteurs, les ETA sont pluriactivités afin de permettre à tous leurs travailleurs et travailleuses d’être actifs dans un emploi adéquat, tenant compte de leurs qualifications et du handicap dont ils peuvent souffrir.

Le profil de travailleurs en situation de handicap **en** leur sein est très varié. Il peut s’agir de personnes au handicap visible, au handicap de naissance, des personnes atteintes de maladies qui ne se manifestent pas ou peu de façon apparente, ou des personnes qui ont vécu un accident de **vie** qui les a conduits à un handicap permanent. Dans ce dernier cas, les Entreprises de Travail Adapté permettent aux travailleurs de reprendre leur ancien travail ou un nouveau travail tout en adaptant le poste à la personne.

Elles constituent l’opportunité principale pour les personnes en situation de handicap moins qualifiées de trouver un emploi ainsi qu’une possibilité d’insertion sociale et d’épanouissement dans des conditions optimales du point de vue des rémunérations, de la promotion, de l’encadrement et de la sécurité sociale.

Les ETA sont de véritables équilibristes assorties de considérations économiques et sociales. Leur objectif primordial, contrairement aux entreprises ordinaires privées, n’est pas la production et la recherche du profit maximal mais la création et le maintien d’emplois stables, durables et valorisant pour les personnes en situation de handicap.

## Réglementation des ETA

Les ETA sont principalement constituées en Association Sans But Lucratif (ASBL) ou en Société à Finalité Sociale.

En Wallonie, les ETA bénéficient actuellement de certaines subventions de l’AViQ, (Agence Wallonne pour une Vie de Qualité**)**. Ces subventions sont définies dans le Code Wallon de l’Action Sociale et de la Santé (CWASS).
Les subsides portent notamment sur :

* Une intervention de l’AViQ dans la rémunération des travailleurs de production en situation de handicap ;
* Une intervention dans la rémunération du personnel de cadre ;
* Une intervention en matière de « subvention à l’entretien » ;
* Des subsides liés à l’adaptation de poste de travail ;
* Une intervention pour le fonctionnement des « sections d’accueil et de formation » (cellule dont le but est l’insertion de jeunes en situation de handicap eu sein de l’entreprise) et des « dispositifs de maintien » (dont le but est d’adapter le travail des travailleurs plus âgés suite à l’évolution de leur handicap).

Le modèle de financement des Entreprises de Travail Adapté wallonnes est cependant appelé à être modifié prochainement.

Les ETA sont également soumises, comme toutes entreprises à des Conventions Collectives de Travail.

Les salaires des travailleurs sont calculés en fonction de barèmes sectoriels et respectent le salaire minimum en Belgique.

En concertation avec les partenaires sociaux, l’Eweta travaille également pour la mise en place d’avantages complémentaires tels que l’assurance hospitalisation, l’assurance pension complémentaire, … au niveau sectoriel.

## Quelques chiffres

Les Entreprises de Travail Adapté, ce sont :

- 10.000 travailleurs dont 8.500 en situation de handicap

- Plus de 90% des contrats de travail sont à durée indéterminée

- 250 activités dans plus de 20 grands secteurs d’activités

- 500 millions de chiffres d’affaires

# Les Entreprises Inclusives en Europe

A l’échelle européenne, les ETA sont appelées « Entreprises Inclusives ». Il en existe plus de 3.750 en Europe. Toutes ont un objectif : l’emploi des personnes en situation de handicap et leur bien-être au travail.

Différente du milieu protégé qui est rattaché au cadre socio-médical, l’entreprise inclusive vise à intégrer dans le monde de l’entreprise, en tant que travailleur, toute personne en situation de handicap.

C’est donc une structure du milieu ordinaire ayant un statut particulier (et souvent une législation particulière). Le business plan qui en découle prévoit ainsi de mettre les performances économiques au service du social.

Les entreprises inclusives comptent entre 30 % à 80 % des travailleurs reconnus comme « en situation de handicap ». Tous reçoivent un salaire à la manière de n’importe quel travailleur d’entreprise. Elles sont par ailleurs généralement soutenues par les Etats qui les subsidient (selon la législation en vigueur).

Les Entreprises Inclusives sont par ailleurs actives dans de nombreux secteurs offrant ainsi un large éventail d’activités et d’emploi.

# La plus-value des Entreprises de Travail Adapté/Entreprises inclusives au regard de l’article 27 de la CDPH

Le Comité pour les droits des personnes en situation de handicap a déjà exprimé son inquiétude quant au niveau de chômage des personnes en situation de handicap ainsi que du manque de qualification des personnes en situation de handicap.

Les Entreprises de Travail Adapté, et plus largement les Entreprises Inclusives partagent ces préoccupations et essaient au maximum d’y pallier.

En effet, les Entreprises de Travail Adapté travaillent quotidiennement à offrir un emploi stable et valorisant à des travailleurs en situation de handicap, leur offrant ainsi un épanouissement professionnel. Ce travail s’accompagne d’un salaire qui respecte toujours le minimum légal.

Les Entreprises de Travail Adapté sont réparties sur tout le territoire Wallon, de même que les Entreprises Inclusives sont réparties partout en Europe et au sein de leur Etat. Elles sont par ailleurs très souvent multi-activités, permettant d’offrir un large éventail d’activités et donc d’emplois en fonction des qualifications et des souhaits des travailleurs.

Les Entreprises de Travail Adapté veillent également à la formation des travailleurs afin que chacun puisse évoluer au sein de l’entreprise et ait accès aux mêmes opportunités.

Concernant la transition entre l’apprentissage à l’école et le travail, une autre préoccupation du Comité, la Fédération des Entreprises de Travail Adapté a mis en place un projet pilote nommé « Transition-Insertion » afin d’accompagner les jeunes de l’enseignement spécialisé à entrer dans le monde du travail, que ce soit en Entreprises de Travail Adapté ou non. Cet accompagnement s’effectue dans les Provinces de Namur, Brabant Wallon et Liège et plus de 700 jeunes ont déjà pu profiter de cet accompagnement. Ce projet permet aux jeunes de faire une transition sereine entre l’école et le monde du travail.

Une fois au sein de l’Entreprise de Travail Adapté, les travailleurs bénéficient d’un encadrement social, les ETA emploient en effet des assistants sociaux chargés d’encadrer les travailleurs et de les aider dans leur emploi mais peuvent également conseiller, à la demande du travailleur, sur certains pans de la vie plus « privées » des travailleurs (aide afin de trouver les horaires de bus, système de stock de vêtements de bébés pour les travailleurs qui accueilleraient un nouveau-né dans la famille, …).

Une particularité des Entreprise de Travail Adapté en Belgique, c’est de permettre également d’envoyer des équipes de travailleurs au sein d’une entreprise cliente, on parle alors de « Contrat d’Entreprise ». Cette particularité permet aux travailleurs en situation de handicap de quitter les murs de leur entreprise en bénéficiant de l’encadrement d’un moniteur qui les suit. Ce modèle est défendu par les Entreprises de Travail Adapté comme un modèle d’inclusion. Le travailleur se sent en effet valorisé de travailler dans le circuit dit plus « ordinaire » tout en lui permettant de bénéficier de l’accompagnement et des conseils de l’Entreprise de Travail Adapté.

# Conclusion

Le modèle d'emploi des Entreprises de Travail Adapté et plus largement des Entreprises Inclusives respecte pleinement l'article 27 de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées :

* Egalité des chances : en offrant des emplois variés et adaptés aux travailleurs
* Egalité de rémunération : les salaires des travailleurs respectant le salaire minimum de leur Etat
* Des conditions de travail sûres et saines.

Les Entreprises de Travail Adapté wallonnes et germanophones contribuent chaque jour à l’inclusion des travailleurs dans la Société en leur offrant un emploi stable et un accompagnement personnalisé.